

COMMISSION INTERNE DES MARCHES DE L'AUTORITE CONTRACTANTE-SMHPM

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'UN MARCHE

La Commission Interne des Marchés de l'Autorité Contractante de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (CIMAC-SMHPM), dans sa réunion en date du 09/08/2018 (Convocation N° Email du 07/08/2018), tenue à la salle de réunion la SMHPM, a procédé sur la base des résultats de l'évaluation des offres relatifs à l'AONS N°005/2018/CIMAC/SMHPM à l'attribution du marché ci-après :

Dénomination du marché : Dotation boissons, laits, thé, savons

Nombre d'offres reçues : 03 offres

Date d'ouverture des offres : 09/08/2018

Date d'attribution provisoire : 09/08/2018

Nom et adresse de l'attributaire : Chingutti Panda

Montant de l'offre retenu : _64 742_ MRU TTC

Délai d'exécution :

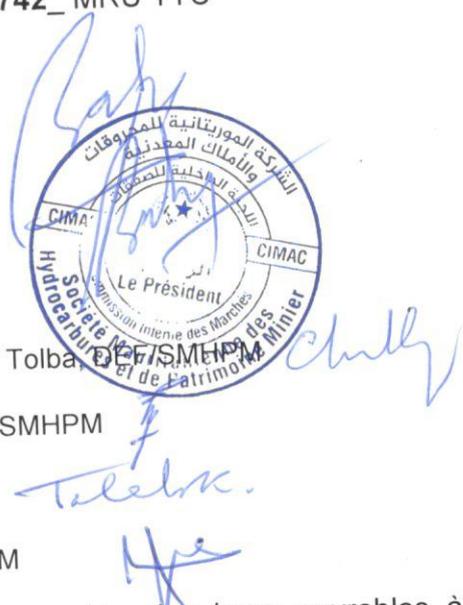
Financement : Budget SMHPM

Pour la commission :

– Baha Seydna Aly, Président

Membres :

- Cheikh Mohamed Elhafedh Tolba
- Zakaria Mamadou, CT/DG/SMHPM
- Taleb Khyar SIDI BOUYA
- Jaafar Sidi, CDMG, SMHPM



*A l'expiration du délai de recours (de cinq jours ouvrables à compter de la publication de la décision), le procès-verbal d'attribution sera signé par la CIMAC.

*Les décisions d'attributions prononcées par la CIMAC, sont d'abord publiées, comme projet de décision ou de procès-verbaux en langues arabe et française, par affichage aux sièges de l'Autorité Contractante. Elles sont en outre publiées simultanément sur un site web accessible aux postulants et au public. Les preuves documentaires de ces publications doivent être archivées.